

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE  
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE  
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 78778

## **ARRETE**

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

**Arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du Service autonomie à domicile (SAD) "Confiez-nous" à Gien, consécutivement à son déménagement au 111 avenue Président Wilson, 45500 GIEN, géré par la SAS MATHL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1 et suivants, L313-1 et suivants, D312-1 et suivants, D313-10-6 et l'annexe 3-0 ;

**Vu** le schéma Départemental de Cohésion Sociale 2022-2026 ;

**Vu** la convention signée le 31 août 2018 relative aux conditions et modalités de transmission par le Département du Loiret des actes administratifs à l'ARS Centre Val de Loire et à l'Etat (DRDJSCS) ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du Loiret prise lors de sa séance du 1er juillet 2021 élisant Monsieur Marc GAUDET en tant que Président du Conseil départemental du Loiret ;

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale ;

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 16 avril 2026 conférant délégation de signatures au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale ;

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 25 octobre 2019 portant autorisation de création de l'établissement secondaire du « SAD Confiez-nous » situé à Gien, géré par la SAS MATHL ;

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 28 mai 2026 portant modification des données afférentes au siège de la SAS MATHL et aux établissements qui lui sont rattachés ;

**Vu** l'information transmise par mail le 26 janvier 2026 par la Présidente de la SAS MATHL, informant le Département du changement d'adresse du SAD « Confiez-nous » de Gien ;

**Vu** l'extrait Kbis du 28 mai 2026, transmis par le gestionnaire du SAD « Confiez-nous » de Gien ;

**Considérant** que tout changement important dans l'installation d'un service soumis à autorisation doit être déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation ;

**Considérant** que le déménagement de l'établissement secondaire « Confiez-nous » de Gien est sans incidence sur la nature des prestations jusqu'à présent délivrées ainsi que sur la zone d'intervention autorisée, de sorte que l'offre médico-sociale sur le territoire du Loiret demeurera inchangée ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : LE SAD « Confiez-nous » de Gien est désormais domicilié au 111 avenue Président Wilson, 45500 GIEN.

**Article 2** : La nature des activités autorisées du service en qualité de prestataire reste inchangée :

- assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (de plus de 60 ans) et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ;
- accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.

De même que :

- Son public : Le SAD demeure autorisé pour intervenir auprès des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).  
Son autorisation ne vaut pas habilitation à servir des bénéficiaires de l'aide sociale.
- Son périmètre d'intervention : département du Loiret.

**Article 3** : Le présent arrêté ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation initiale. L'établissement secondaire « Confiez-nous » de Gien reste donc autorisé jusqu'au 4 octobre 2032, sous réserve du respect des conditions de son autorisation et de la conformité aux obligations fixées par le cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile.

Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné notamment aux résultats des évaluations mentionnées à l'article L312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L313-5 du même code. Ces résultats devront être communiqués conformément à la programmation établie par le Département, en sa qualité d'autorité d'autorisation et de contrôle.

**Article 4 :** En application de l'article L 313-1 du CASF tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente au moins deux mois avant sa mise en œuvre. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

**Article 5 :** Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité Juridique (EJ) : SAS MATHL**

N° FINESS EJ : 45 002 092 0

Adresse : 111 avenue Président Wilson, 45500 GIEN ;

Code statut juridique : 95 (société par actions simplifiées)

**Entité Etablissement : SAD CONFIEZ NOUS**

N° FINESS ET : 45 002 232 2

Adresse : 111 avenue Président Wilson, 45500 GIEN (établissement principal)

Code catégorie : 460 (SAA)

N° FINESS ET : 45 002 093 8

Adresse : 15 rue Aristide Briand 45290 NOGENT SUR VERNISSON (établissement secondaire)

Code catégorie : 460 (SAA)

Triplets attachés aux services :

Code discipline : 469 (Aide à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Code discipline : 469 (Aide à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 010 (Tous types de déficiences personnes handicapées)

**Article 6 :** Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme gestionnaire, publié sur le site internet du Département du Loiret [www.loiret.fr](http://www.loiret.fr) et transmis au Directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre Val de Loire.

Fait à ORLEANS LE 01 JUIN 2026

Pour le Président du Conseil  
départemental  
Et par délégation,

Emmanuelle MOURON,  
Chargée de mission Etablissements et  
Services Sociaux et Médico-Sociaux  
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*